

Connaître la réglementation spécifique au rayon «animalerie»

Objectifs

- Evaluer la conformité du rayon animalerie avec la réglementation en vigueur
- Anticiper les inspections des agents de contrôle

Contenu

- Obligations liées aux éléments suivants :
 - qualification du personnel
 - affichage et documents de vente
 - procédures prophylactiques et de traçabilité
 - hébergement et équipements
 - maintenance et procédure d'autocontrôles
- Modalités de contrôle et sanctions

Evaluation

- Vérification de la maîtrise de la grille «Diagnostiquer son rayon animalerie»



Public :

- Directeur de magasin
- Chef de rayon
- Vendeur
- animateur réseau

Durée :

1 journée
(7 heures)

Suivi individualisé pendant l'action et 6 mois après l'action



MFR

SAINT FLO

1, chemin d'Avaud - Saint Florent des Bois
BP 17 - 85310 RIVES DE L'YON

Tél. : 02 51 31 99 99

ireo.st-florent@mfr.asso.fr

Contact

Landry MANSEAU

landry.manseau@mfr.asso.fr

www.mfr-st-florent.com